

# 30<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE

## 74<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 26 au 30 septembre 2022

---

Point 8.12-C de l'ordre du jour provisoire

CSP30/INF/12  
12 juillet 2022  
Original : espagnol

### C. PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION EN SANTÉ 2019-2023 : RAPPORT D'AVANCEMENT

#### Antécédents

1. En 2017, la 29<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) a approuvé le *Plan d'action pour le renforcement des données d'état civil 2017-2022* (document CSP29/9) (1), et a demandé au Bureau sanitaire panaméricain (BSP) d'élaborer un plan d'action sur les systèmes d'information en santé.

2. Le présent document a pour objet d'informer les Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) de l'état d'avancement dans l'exécution du *Plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information en santé 2019-2023* (document CD57/9, Rev. 1) (2), approuvé en 2019 par le 57<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS. Ce sujet a été intégré au nouveau Plan stratégique de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2025 (*Document officiel 359*) (3).

3. Les pays de la Région des Amériques ont accompli des progrès considérables dans le renforcement des systèmes d'information en santé (IS4H, selon le sigle anglais). Cependant, la pandémie de COVID-19 a généré des défis importants ainsi que le besoin d'accélérer les processus de transformation numérique pour garantir la fiabilité et la protection des données, leur disponibilité sous une forme appropriée et dans le format nécessaire de manière à ce qu'elles puissent être utilisées comme éléments probants en vue de la prise de décisions, de la formulation, du suivi et de l'évaluation des politiques, ainsi que pour la production d'informations utiles à l'action sanitaire.

#### Analyse des progrès réalisés

4. Depuis l'adoption du plan d'action, les pays et territoires de la Région des Amériques ont accompli des progrès considérables dans les domaines de la gestion et de la gouvernance des systèmes d'information, de la gestion des données et des solutions numériques, de la gestion de l'information et des connaissances pour la santé, ainsi que de l'innovation.

---

5. Entre novembre 2016 et juin 2021, le BSP et les États Membres ont analysé le niveau de maturité des systèmes d'information des pays et territoires de la Région des Amériques. Les résultats de ces analyses servent de base aux investissements actuels des partenaires techniques et financiers, tels que la Banque interaméricaine de développement ainsi qu'à la formulation ou à la mise à jour des feuilles de route et des politiques publiques. L'évaluation de la maturité régionale a produit des résultats détaillés qui ont été regroupés en quatre axes d'intervention stratégique.

6. L'analyse des progrès réalisés dans le cadre du plan d'action a permis d'identifier les défis, les opportunités et les bonnes pratiques. Les échanges ont porté sur les outils technologiques et les instruments réglementaires, les normes relatives aux dossiers médicaux électroniques, l'identification et la classification des produits d'information, l'infrastructure technologique ainsi que la définition, la classification et l'intégration des sources de données sanitaires, y compris les données structurées et non structurées. Par ailleurs, la participation active de la communauté scientifique et universitaire, de la société civile et des producteurs et utilisateurs de l'information a été envisagée afin de collecter des données et des informations en temps réel, et de faciliter l'accès à des informations correctes au moment opportun et dans le format approprié (4).

7. À partir des initiatives existantes, en tenant compte de l'évaluation *a posteriori* des quatre années de mise en œuvre de l'initiative IS4H et compte tenu de la nécessité régionale d'accélérer la transformation numérique du secteur de la santé et de renforcer les systèmes d'information en santé de la Région, le BSP, en collaboration avec les États Membres, a lancé un appel à l'action en 2021 pour ne laisser personne pour compte à l'ère de l'interdépendance numérique (4).

#### ***Axe d'intervention stratégique 1 : Gestion et gouvernance des systèmes d'information***

8. Plusieurs pays ont enregistré des progrès considérables au regard des indicateurs relatifs au renforcement de la gouvernance des systèmes d'information en santé, notamment sur les questions liées à l'amélioration des cadres juridiques pour faciliter la mise en œuvre des dossiers médicaux et prescriptions électroniques, de la télésanté ou de la télémédecine, entre autres. Des plans et des stratégies pour les systèmes d'information en santé, la santé numérique ou la transformation numérique dans le domaine de la santé ont été élaborés. Ils définissent les rôles et les responsabilités des acteurs concernés et mettent l'accent sur le leadership. Certains pays de la Région ont lancé ou amélioré la numérisation de leurs systèmes de santé et ont incorporé des normes et standards d'interopérabilité pour améliorer la transmission et l'accès à l'information.

<b>Objectif 1.1 : Renforcer les mécanismes de gestion et de gouvernance des systèmes d'information en santé</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>1.1.1</b> Nombre de pays et de territoires qui ont mis en œuvre un mécanisme de gouvernance (politique, plan d'action ou stratégie) des systèmes d'information en santé</p> <p>Référence (2019) : 5 Cible (2023) : 10</p>	<p>Huit pays ont mis en œuvre un mécanisme de gouvernance (politique, plan d'action ou stratégie) des systèmes d'information en santé. Dix pays supplémentaires et quatre territoires prévoient sa mise en œuvre d'ici 2023, de sorte que l'objectif fixé serait dépassé.</p>
<p><b>1.1.2</b> Nombre de pays et de territoires qui ont appliqué le modèle de l'OPS pour déterminer la maturité de leurs systèmes d'information</p> <p>Référence (2019) : 5 Cible (2023) : 15</p>	<p>Le modèle de l'OPS pour déterminer la maturité des systèmes d'information sanitaire a été appliqué à tous les pays et territoires de la Région des Amériques. Compte tenu des changements induits par la pandémie et des progrès de la transformation numérique, 10 pays et trois territoires ont exprimé le besoin d'études actualisées, et quatre pays ont organisé des ateliers nationaux pour discuter et formuler des feuilles de route renouvelées.</p>
<p><b>1.1.3</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un cadre normatif qui soutient l'utilisation, la gestion et l'échange de données et d'information par des moyens électroniques, et qui traite des aspects relatifs à la diffusion, l'accès, la confidentialité, l'éthique, l'interopérabilité et le domaine ou la propriété</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p>Cinq pays et deux territoires disposent d'un cadre normatif qui soutient l'utilisation, la gestion et l'échange de données et d'information par des moyens électroniques, et qui traite des aspects relatifs à la diffusion, l'accès, la confidentialité, l'éthique, l'interopérabilité et le domaine ou la propriété. Cinq pays supplémentaires prévoient de mettre en place ce cadre réglementaire d'ici 2023.</p>
<p><b>1.1.4</b> Nombre de pays et de territoires qui ont défini leur architecture de l'information en santé en mettant l'accent sur les flux et le traitement des données présentant un intérêt pour le secteur de la santé</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p>Huit pays ont défini leur architecture de l'information en santé en mettant l'accent sur les flux et le traitement des données présentant un intérêt pour le secteur de la santé. Cinq pays supplémentaires espèrent la définir d'ici 2023, de sorte que l'objectif fixé serait dépassé.</p>
<p><b>1.1.5</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un cadre de suivi et d'évaluation de leurs systèmes d'information en santé</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p>Six pays disposent d'un cadre de suivi et d'évaluation de leurs systèmes d'information en santé. Quatre pays supplémentaires espèrent en avoir mis un en œuvre d'ici 2023.</p>

<b>Objectif 1.1 : Renforcer les mécanismes de gestion et de gouvernance des systèmes d'information en santé</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>1.1.6</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un comité interinstitutionnel pour la mise en œuvre des systèmes d'information en santé</p> <p>Référence (2019) : 2 Cible (2023) : 10</p>	<p>Cinq pays disposent d'un comité interinstitutionnel pour la mise en œuvre des systèmes d'information en santé. Huit pays supplémentaires espèrent en avoir mis un en œuvre d'ici 2023.</p>
<p><b>1.1.7</b> Nombre de pays et de territoires qui ont adopté des politiques nationales et créé des portails d'archives électroniques en santé issues des secteurs public ou privé où les données sanitaires sont en libre accès</p> <p>Référence (2019) : 15 Cible (2023) : 19</p>	<p>Au total, 20 pays et trois territoires ont mis en œuvre des politiques nationales et créé des portails d'archives électroniques en santé issues du secteur public. Cinq pays supplémentaires espèrent le faire d'ici 2023, de sorte que l'objectif fixé serait dépassé.</p>
<p><b>1.1.8</b> Nombre de pays et de territoires qui ont mis en œuvre une stratégie ou une politique de gouvernance des données sanitaires au niveau national pour garantir le respect constant de la qualité, de la sécurité et de la confidentialité des données</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p>Deux pays et un territoire ont mis en œuvre une stratégie ou une politique de gouvernance des données sanitaires au niveau national pour garantir le respect constant de la qualité, de la sécurité et de la confidentialité des données.</p> <p>Aucune information ne permet de savoir combien de pays prévoient de les mettre en œuvre d'ici 2023.</p>
<p><b>1.1.9</b> Nombre de pays et de territoires qui ont mis en œuvre des méthodes et des outils d'analyse des données non structurées au service de la santé publique</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p>Trois pays ont mis en œuvre des méthodes et des outils d'analyse des données non structurées au service de la santé publique.</p> <p>Aucune information ne permet de savoir combien de pays prévoient de les mettre en œuvre d'ici 2023.</p>
<p><b>1.1.10</b> Nombre de pays et territoires qui rapportent des données ventilées par groupe d'âge, sexe et ethnicité aux niveaux national et infranational</p> <p>Référence (2019) : 4 Cible (2023) : 15</p>	<p>Un total de 10 pays ont rapporté des données ventilées par groupe d'âge, sexe et ethnicité aux niveaux national et infranational. Cinq pays supplémentaires espèrent en disposer d'ici 2023.</p>

***Axe d'intervention stratégique 2 : Gestion des données et des technologies de l'information***

9. Plusieurs pays ont mis en place des programmes ou des projets de numérisation, de développement ou de mise en œuvre de solutions technologiques pour le suivi et la surveillance des patients, les dossiers médicaux, les prescriptions électroniques et la télésanté, entre autres. En outre, un nombre croissant de pays ont mis en œuvre des solutions technologiques pour visualiser les données et les informations, et ont intégré des professionnels et du personnel spécialisés dans diverses techniques d'analyse des données et de l'information. Des partenariats et des collaborations ont été établis entre les pays pour faciliter le transfert des technologies de l'information et de la communication. On constate une tendance générale à l'augmentation du budget alloué à l'amélioration de l'infrastructure technologique et de la connectivité des établissements de santé afin de faciliter la collecte et l'analyse des données.

<b>Objectif 2.1 : Promouvoir le développement de systèmes d'information interconnectés et interopérables</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>2.1.1</b> Nombre de pays et de territoires qui ont adopté des normes pour faciliter l'interopérabilité dans l'échange des données (la norme Fast Healthcare Interoperability Resources [FHIR] par exemple)</p> <p>Référence (2019) : 10 Cible (2023) : 15</p>	<p>Huit pays ont adopté des normes pour faciliter l'interopérabilité dans l'échange des données. Sept pays et trois territoires supplémentaires espèrent les adopter d'ici 2023.</p>
<p><b>2.1.2</b> Nombre de pays et de territoires qui ont adopté des normes pour l'adoption de nouvelles technologies de l'information et de la communication</p> <p>Référence (2019) : 10 Cible (2023) : 15</p>	<p>Au total, 15 pays ont adopté des normes pour l'adoption de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dix pays et quatre territoires supplémentaires prévoient de les adopter d'ici 2023, de sorte que l'objectif fixé serait dépassé.</p>
<p><b>2.1.3</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un système national de dossiers de santé électroniques (au moins pour le secteur de la santé publique) basé sur l'utilisation d'identificateurs uniques ou d'un système de recherche de compatibilité des patients au moyen des technologies d'information sanitaire</p> <p>Référence (2019) : 10 Cible (2023) : 18</p>	<p>Au total, 10 pays disposent d'un système national de dossiers de santé électroniques (au moins pour le secteur de la santé publique) basé sur l'utilisation d'identificateurs uniques ou d'un système de recherche de compatibilité des patients au moyen des technologies d'information sanitaire. Huit pays supplémentaires espèrent en avoir mis un en œuvre d'ici 2023.</p>

<b>Objectif 2.1 : Promouvoir le développement de systèmes d'information interconnectés et interopérables</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>2.1.4</b> Nombre de pays et de territoires qui ont élaboré ou adopté un outil (dictionnaire de données) pour décrire quel type de données sont collectées au sein d'une base de données, quels sont leur format et leur structure et comment elles sont utilisées dans le système de santé</p> <p>Référence (2019) : 2 Cible (2023) : 10</p>	<p>Au total, 10 pays ont élaboré ou adopté un outil (dictionnaire de données) pour décrire quel type de données sont collectées au sein d'une base de données, quels sont leur format et leur structure et comment elles sont utilisées dans le système de santé.</p>
<p><b>2.1.5</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent de modes opératoires normalisés officiels pour un accès sécurisé aux données pour les organismes de santé (publics ou privés) qui permette aux patients d'avoir accès en toute sécurité à leurs données de santé</p> <p>Référence (2019) : 2 Cible (2023) : 10</p>	<p>Au total, 10 pays disposent de modes opératoires normalisés officiels pour un accès sécurisé aux données pour les organismes de santé (publics ou privés) qui permette aux patients d'avoir accès en toute sécurité à leurs données de santé</p>

### *Axe d'intervention stratégique 3 : Information et gestion des connaissances*

10. Dans plusieurs pays, les ministères de la Santé ont renforcé les liens formels avec les établissements universitaires et de recherche afin d'améliorer l'analyse et la production d'informations et de connaissances. En outre, des mécanismes et des méthodologies ont été mis au point pour diffuser l'information à différents échelons : professionnels, personnel de santé, décideurs et citoyens. Tous les pays ont progressé dans l'utilisation d'outils numériques pour tenir des réunions virtuelles et des séminaires en ligne. Ces expériences ont maintenu et augmenté les possibilités de continuité du travail et de renforcement des liens inter- et intra-institutionnels.

<b>Objectif 3.1 : Promouvoir la production et l'échange de connaissances techniques et scientifiques, en tant qu'appui au fonctionnement des systèmes d'information</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>3.1.1</b> Nombre de pays et territoires qui ont adopté des méthodes pour faire connaître les enseignements tirés, l'expérience acquise et les bonnes pratiques, ainsi que pour encourager l'échange de connaissances sur la mise en œuvre des systèmes d'information</p> <p>Niveau de référence (2019) : à déterminer Cible (2023) : 10</p>	<p>Au total, 10 pays ont adopté une méthode pour faire connaître les enseignements tirés, l'expérience acquise et les bonnes pratiques, ainsi que pour encourager l'échange de connaissances sur la mise en œuvre des systèmes d'information.</p>

<b>Objectif 3.1 : Promouvoir la production et l'échange de connaissances techniques et scientifiques, en tant qu'appui au fonctionnement des systèmes d'information</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>3.1.2</b> Nombre de pays et de territoires où les établissements universitaires ou les associations professionnelles participent aux comités nationaux de soutien à la mise en œuvre des systèmes d'information en santé</p> <p>Référence (2019) : 2 Cible (2023) : 5</p>	<p>Dans cinq pays, des établissements universitaires ou des associations professionnelles participent aux comités nationaux de soutien à la mise en œuvre des systèmes d'information en santé.</p>
<p><b>3.1.3</b> Nombre de pays et de territoires qui participent à des communautés de pratique pour créer des services ou des ressources en matière d'information, en s'assurant que les populations en situation de vulnérabilité sont prises en compte</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p>Au total, 10 pays participent à des communautés de pratique pour créer des services ou des ressources en matière d'information, en s'assurant que les groupes en situation de vulnérabilité sont pris en compte.</p>

***Axe d'intervention stratégique 4 : Innovation, intégration et convergence***

11. Certains pays font partie de réseaux sous-régionaux de partage des connaissances sur les innovations technologiques, tels que le Réseau latinoaméricain et des Caraïbes pour le renforcement des systèmes d'information sanitaire (RELAC SIS) et le Réseau américain de coopération pour le développement de la santé électronique (RACSEL). D'autres ont intégré des indicateurs clés de performance dans les stratégies et plans nationaux sur les systèmes d'information en santé et sur l'intégration des actions de santé numérique dans le cadre des initiatives d'administration en ligne.

<b>Objectif 4.1 : Établir un réseau d'institutions et d'experts qui conseillent l'OPS et les États Membres dans l'adoption de modèles novateurs pour le développement de systèmes d'information</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>4.1.1</b> Les États Membres ont créé un réseau pour garantir l'adoption de modèles et de technologies qui facilitent les processus de transformation numérique dans le secteur de la santé</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 1</p>	<p>Au total, 15 pays ont créé un réseau pour garantir l'adoption de modèles et de technologies qui facilitent les processus de transformation numérique dans le secteur de la santé. Dix pays et quatre territoires supplémentaires espèrent participer d'ici 2023.</p>

<b>Objectif 4.1 : Établir un réseau d'institutions et d'experts qui conseillent l'OPS et les États Membres dans l'adoption de modèles novateurs pour le développement de systèmes d'information</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>4.1.2</b> Les États Membres disposent d'un cadre de suivi et d'évaluation normalisé, composé d'un ensemble d'indicateurs clés de performance, ainsi que d'objectifs et de résultats clés pour établir régulièrement des cibles et des résultats, les notifier et en assurer le suivi régulier dans le cadre du processus de mise en place des systèmes d'information en santé</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 1</p>	<p>Au sein de la boîte à outils, un cadre de suivi et d'évaluation normalisé, composé d'un ensemble d'indicateurs clés de performance, ainsi que d'objectifs et de résultats clés a été adopté pour établir régulièrement des cibles et des résultats, les notifier et en assurer le suivi régulier dans le cadre du processus de mise en place des systèmes d'information en santé. Les données officielles sur le nombre de pays qui l'ont adopté ne sont pas encore disponibles.</p>
<p><b>4.1.3</b> Nombre de pays et de territoires où le secteur de la santé participe officiellement aux initiatives d'administration en ligne, ce qui suppose l'adoption de normes pour l'utilisation aux niveaux national et mondial (SNO-med par exemple), l'optimisation des investissements dans l'infrastructure technologique et la convergence des initiatives et des investissements en cours</p> <p>Référence (2019) : 4 Cible (2023) : 10</p>	<p>Au total, 10 pays et un territoire indiquent que le secteur de la santé participe officiellement aux initiatives d'administration en ligne, ce qui suppose l'adoption de normes pour l'utilisation aux niveaux national et mondial (SNO-med par exemple), l'optimisation des investissements dans l'infrastructure technologique et la convergence des initiatives et des investissements en cours.</p>
<b>Objectif 4.2 : Renforcer la formation des ressources humaines pour tous les aspects liés aux systèmes d'information en santé</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>État d'avancement</b>
<p><b>4.2.1</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent de stratégies continues de formation professionnelle ou de programmes d'alphabétisation numérique pour l'utilisation des nouvelles technologies</p> <p>Niveau de référence (2019) : à déterminer Cible (2023) : 5</p>	<p>Cinq pays disposent de stratégies continues de formation professionnelle ou de programmes d'alphabétisation numérique pour l'utilisation des nouvelles technologies.</p>



### **Enseignements tirés**

12. Ci-dessous, les enseignements tirés en fonction de chaque axe d'intervention stratégique :

- a) *Gestion et gouvernance des systèmes d'information.* Les mécanismes de gouvernance stratégique renouvelés des IS4H qui assurent la convergence des investissements et des actions, ainsi que l'intégration et l'interopérabilité des bases de données et des solutions numériques de santé sont un facteur essentiel pour faciliter l'accès à des données, à des informations et à des connaissances fiables, au bon moment, au bon endroit et au bon format.
- b) *Gestion des données et technologies de l'information.* Un accès sans restriction, sécurisé et éthique à des données de qualité fiables et désagrégées est essentiel pour renforcer la prise de décision et la transparence des rapports. L'automatisation des processus est nécessaire pour améliorer la qualité de l'information, sa disponibilité et sa rapidité d'accès.
- c) *Information et gestion des connaissances.* L'information et les données sur la santé doivent être étayées par autant de données factuelles et de connaissances prouvées que possible. Les pays proposent des solutions hétérogènes pour la gestion des données et des informations qu'ils obtiennent de leurs systèmes d'information en santé.
- d) *Innovation, intégration et convergence.* Les pays doivent être prêts à adopter des progrès technologiques accélérés qui comprennent des innovations intégrées dans leurs systèmes d'information en santé.

### **Mesures à prendre pour améliorer la situation**

13. Sur la base de ce qui précède et des analyses réalisées avec les États Membres (4), certaines des mesures visant à améliorer la situation des systèmes d'information en santé sont résumées sous chaque axe d'intervention stratégique.

- a) *Gestion et gouvernance des systèmes d'information.* Adopter des principes directeurs, des politiques et des mécanismes de gouvernance formels pour la gestion des données et de l'information, en donnant la priorité à la participation multisectorielle et interdisciplinaire.
- b) *Gestion des données et technologies de l'information.* Adopter des normes internationales pour la gestion et l'interopérabilité des données, en donnant la priorité à l'infrastructure technologique, à l'automatisation et à l'interopérabilité des dossiers médicaux électroniques, ainsi qu'à la vie privée, à la confidentialité, à la protection et à l'utilisation éthique des données.

- c) *Information et gestion des connaissances.* Mettre en œuvre un programme d'aptitude à se servir des outils numériques en tant que mécanisme continu visant à renforcer les compétences des ressources humaines pour travailler dans la société de l'information.
- d) *Innovation, intégration et convergence.* Déterminer le niveau de maturité des systèmes d'information en santé des pays, en tant que premier pas pour déterminer les lacunes et les besoins.

### **Mesure à prendre par la Conférence sanitaire panaméricaine**

14. La Conférence est invitée à prendre note du présent rapport et à formuler tout commentaire qu'elle juge pertinent.

### **Références**

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan d'action pour le renforcement des données d'état civil 2017-2022 [Internet]. 29<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine, 69<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 25 au 29 septembre 2017 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2017 (document CSP 29/9) [consulté le 2 mars 2022]. Disponible sur : [https://www3.paho.org/hq/index.php?option=com\\_docman&view=download&category\\_slug=29-fr-9252&alias=41997-csp29-9-f-997&Itemid=270&lang=fr](https://www3.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&view=download&category_slug=29-fr-9252&alias=41997-csp29-9-f-997&Itemid=270&lang=fr).
2. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information en santé 2019-2023 [Internet]. 57<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 71<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2019 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2019 (document CD 57/9, Rev. 1) [consulté le 2 mars 2022]. Disponible sur : [https://www3.paho.org/hq/index.php?option=com\\_docman&view=download&alias=50359-cd57-9-f-poa-renforcement-systemes&category\\_slug=cd57-fr&Itemid=270&lang=fr](https://www3.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&view=download&alias=50359-cd57-9-f-poa-renforcement-systemes&category_slug=cd57-fr&Itemid=270&lang=fr).
3. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan stratégique de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2025 [Internet]. 57<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 71<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2019 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2019 (*Document officiel 359*) [consulté le 2 mars 2022]. Disponible sur : <https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/51599/CD57-OD359-f.pdf>.
4. Organisation panaméricaine de la Santé. From the evolution of information systems for health (IS4H) to the digital transformation of the health sector. IS4H conference report. Washington, DC : OPS ; 2021. Disponible sur : [https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/53364/PAHOEIHIS210006\\_eng.pdf](https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/53364/PAHOEIHIS210006_eng.pdf).

- - -